

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2022-15

Portant recensement, bilan des adhésions et des retraits volontaires de l'Agence

Date de convocation : 23/11/2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

19 DEC. 2022

ARRIVÉE

Excusés

- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKEPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;

Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Jean-Claude DENOS, Commune de Courson-les-Carières ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne ;

Vu l'article 5 des statuts qui définit les collectivités icaunaises éligibles ;

Vu les articles 6 et 14 des statuts qui disposent que « Le Conseil d'Administration délibère notamment sur [...], les demandes d'adhésion [...] » ;

Considérant que, afin de pouvoir prendre en compte tout au long de l'année les demandes d'adhésion, le Conseil d'Administration du 8 juillet 2015 a accepté la possibilité d'être consulté par voie écrite ou par mail,

Le Conseil d'administration confirme l'approbation des demandes d'adhésion suivantes, réalisées par mail au titre de l'année 2022 :

Nouvelles adhésions 2022 (14) :

- Saint-André-en-Terre-Plaine (délibération du 09/12/2021) ;
- Préhy (délibération du 16/11/2021) ;
- Looze (délibération du 02/12/2021) ;
- Courlon-sur-Yonne (délibération du 17/12/2021) ;
- Lézennes (délibération du 20/12/2021) ;
- Vergigny (délibération du 08/03/2022) ;
- Beauvoir (délibération du 09/03/2022) ;
- Voisines (délibération du 10/03/2022) ;
- Appoigny (délibération du 19/05/2022) ;
- Chaumot (délibération du 24/06/2022) ;
- Bellechaume (délibération du 08/07/2022) ;
- Briennon-sur-Armançon (délibération du 25/10/2022) ;
- SIVOS du Nord Est Gâtinais (délibération du 20/12/2021) ;
- SIVOS du Fond de Rousse (délibération du 09/03/2022) ;
- CC Le Tonnerois en Bourgogne (Adoption au tarif unique) (délibération du 22/09/2022).

Le Conseil d'administration est informé de l'accès gratuit des 5 communes suivantes à l'offre de service de l'Agence, suite à l'adoption du tarif unique d'adhésion (0,94 €/hab) de la Communauté de Communes Le Tonnerois en Bourgogne :

- Bernouil (délibération du 22/09/2022) ;
- Gland (délibération du 22/09/2022) ;
- Quincerot (délibération du 22/09/2022) ;
- Vireaux (délibération du 22/09/2022) ;
- Viviers (délibération du 22/09/2022).

Le Conseil d'administration est informé du retrait volontaire (au titre de l'article 7 des statuts) des collectivités suivantes :

Retraits volontaires effectifs en 2022 (8) :

- Poilly-sur-Tholon (délibération du 11/01/2021) ;
- Noé (délibération du 21/12/2020) ;
- Escamps (délibération du 07/10/2021) ;
- Sommeçaise (délibérations du 14/09/2020) ;
- Gy l'Evêque (délibération du 05/04/2022) ;
- Courtois-sur-Yonne (délibération du 01/02/2022) ;
- Les Ormes (délibération du 14/03/2022) ;
- La Ferté-Loupière (délibération du 09/06/2022).

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, prend acte :

Du nombre et de la typologie des adhérents à l'A.T.D qui se monte au 15/12/2022, à **350** adhérents répartis comme suit :

- Communes : **325** ;
- Communautés de Communes : **5** ;
- Syndicats : **19** ;
- P.E.T.R : **1**.

Le Président
de l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault

